

André CHASSAIGNE  
Président du groupe de la gauche  
démocrate et républicaine  
Député du Puy-de-Dôme  
4, place Jean-Antoine Pourtier  
63890 ST-AMANT-ROCHE-SAVINE

Le 10 avril 2020

Monsieur Jean-Michel BLANQUER  
Ministre de l'Éducation nationale et de la jeunesse  
110, rue de Grenelle  
75357 Paris SP 07

Objet : Aménagement des épreuves des examens nationaux  
- élèves en situation de handicap ou inscrits en candidat libre  
Réf. : JB1605

Monsieur le Ministre,

Suite aux annonces concernant la suppression de l'ensemble des épreuves terminales du diplôme national du brevet et du baccalauréat général, technologique et professionnel, et de leur validation à partir des notes du livret scolaire, à l'exception de l'épreuve orale du baccalauréat de français, les parents d'élèves en situation de handicap, et leurs représentants associatifs, sont très inquiets des conditions d'obtention de leurs diplômes.

Ils soulignent que la prise en compte de l'intégralité du contrôle continu pourrait lourdement les pénaliser. Ces élèves bénéficient en effet d'aménagements spécifiques lors du passage des épreuves terminales. Mais ces mêmes aménagements n'ont généralement pas lieu durant le contrôle continu ou les épreuves blanches de préparation aux examens. Ainsi, le niveau de leurs notes dans les différentes matières enseignées tout au long de l'année scolaire ne reflète-t-il pas leur niveau réel. Et, le plus souvent, les examens terminaux aménagés leur permettent une réussite à la hauteur de leur investissement.

Ils pointent également les risques liés à la prise en compte des absences dans l'évaluation alors leur handicap, entraînées très souvent par leur suivi médical, souvent de façon répétée au cours de l'année scolaire.

Alors que beaucoup de ces élèves connaissent des difficultés pour un accompagnement à la hauteur de leur handicap, et fournissent d'importants efforts en milieu scolaire, il apparaît indispensable que des garanties leur soient apportées très rapidement.

Ils souhaiteraient donc connaître les conditions spécifiques qui seront prises en compte pour l'ensemble des élèves en situation de handicap dans le cadre de l'obtention du brevet et du baccalauréat, ainsi que les mentions qui pourraient figurer dans le livret de l'élève, ou être présentés aux jurys.

D'autre part, de nombreux élèves en situation de handicap, ou souffrant de phobie scolaire, se préparaient à passer leurs épreuves terminales en candidat libre ou par l'intermédiaire d'une préparation via le CNED. Nombre d'entre eux n'ont pas rendu suffisamment ou pas rendu du tout de devoirs au cours de l'année scolaire, ce qui ne veut pas dire qu'ils ne travaillaient pas pour la réussite de leur examen.

Ils souhaiteraient donc également connaître les dispositions et aménagements qui seront pris pour permettre à tous ces élèves de bénéficier de conditions d'examen qui ne soient pas pénalisantes. Les aménagements prévus initialement pourront-ils notamment être conservés pour des épreuves de rattrapage en septembre 2020 ?

Certain de l'attention que vous porterez à l'inquiétude de tous les parents et élèves concernés, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



André CHASSAIGNE